

La bande riveraine

La majorité (mais pas tous) des riverains du lac et des tributaires ont collaboré à la mise en place d'une bande riveraine autour du lac Sergent et de ses tributaires. Pour être efficace, la bande riveraine doit être complète sur l'ensemble du périmètre du plan d'eau. De plus, tous doivent s'assurer de la garder en bonne santé en remplaçant les arbres et arbustes morts. De plus, il ne doit pas y avoir tonte des herbacées sous-jacentes aux arbres et arbustes. La compétition ne peut être que présente sur les petits plants en cellule plantés la première année du programme (quoique ces derniers doivent être maintenant libres de croître). Plusieurs ont planté des arbustes et continuent de tondre les herbacées – sachez que premièrement, c'est illégal par rapport au règlement municipal et que, deuxièmement, cette tonte réduit de beaucoup l'efficacité de la bande riveraine.

La bande riveraine	<ul style="list-style-type: none">• Capte des éléments nutritifs et polluants• Prévient l'érosion• Projette de l'ombre et garde la fraîcheur sur le littoral• Est un habitat faunique
--------------------	--

La tête des arbustes doit éventuellement se toucher, les herbacées captent l'eau de ruissellement en surface et les nutriments ; les arbres et les arbustes, plus en profondeur.

Selon le rapport d'évolution du lac fait par le gouvernement, notre lac continue à se dégrader :

Entre 2003 et 2008, la concentration en phosphore est passée d'une moyenne de 6,4 µg/l à 8,3 µg/l (augmentation de presque 30%), la concentration de chlorophylle a, de 4 µg/l à 6,7 µg/l (augmentation de 67 %) et la transparence de l'eau a baissé de 4,5 m à 2,9 m.

Certaines de ces données s'expliquent par des événements sporadiques et des variations climatiques mais l'ensemble démontre que le lac continu à se dégrader. Sans compter la prolifération fulgurante du myriophylle à épi.

Il ne faut pas relâcher les efforts et ceux qui n'ont pas finalisé la restauration de leur bande riveraine doivent le faire le plus rapidement possible (de toute façon ce sera obligatoire de par la réglementation municipale dès cet automne).

Claude Phaneuf, biologiste
APPELS